

Comment attribuer une habilitation selon l'usage de Via Trajectoire par l'utilisateur ?

**À destination de :** tous les professionnels disposant du profil « **MS – Référént Organisme social** »

Par défaut, je peux :

- Gérer les habilitations (créer, prolonger ou supprimer)
- Gérer les utilisateurs (créer et/ou mettre à jour des comptes utilisateur)
- Consulter les statistiques demandeur Grand Âge

MS - Référént Organisme social

**Administration**

- Mettre à jour les données structure
- Gérer les habilitations
- Mettre à jour l'offre de soins
- Gérer les utilisateurs

**Observatoire**

- Consulter les statistiques demandeur Grand Age

**L'ensemble des profils est modulable :** Pour chaque profil, les droits sont paramétrés par défaut. Il est possible de **cocher/décocher** certains droits, et d'en **modifier le niveau d'accès** : Anonyme - Lecture - Écriture (menu déroulant).

## Ce que je veux faire

## Mon profil VT MS

**Créer et suivre** un dossier de demande d'hébergement dans un EHPAD sans données médicales

MS - Accompagnant PA non médical

**MS Personne âgée - Demandeur**

- Créer un dossier
- Accéder au dossier
- Accéder au volet autonomie
- Gérer les demandes aux EHPAD

**Observatoire**

- Consulter les statistiques demandeur Grand Age

**Créer et suivre** un dossier de demande d'hébergement dans un EHPAD + accès aux informations médicales

Profil

Droits

**Grand Age - Demandeur**

- Créer un dossier
- Accéder aux dossiers
- Accéder au volet autonomie
- Accéder au volet médical
- Gérer les demandes

**Observatoire**

- Consulter les statistiques Demandeur Grand Age

Pour obtenir ce profil médical, il est nécessaire d'en faire la demande à [viatrajectoire@esante-occitanie.fr](mailto:viatrajectoire@esante-occitanie.fr)

### BON À SAVOIR

- Je ne peux mettre à jour mes propres habilitations et la durée de mes habilitations. Seul un autre réfèrent structure peut intervenir sur la gestion de mes droits.
- Je peux habilitier plusieurs utilisateurs en même temps pour gagner du temps.
- Je peux attribuer plusieurs habilitations à un même utilisateur.
- Je suis vigilant sur les accès ouverts aux professionnels notamment sur **ceux ayant quitté mon établissement**. Si les droits sont maintenus, le professionnel ne faisant plus partie de la structure a toujours accès aux données sensibles des personnes. Il est important de se mettre en conformité avec le [Règlement Général de Protection des Données](#).